



# La Planche



ASSOCIATION  
FAMILIALE RURALE

03

09

8  Inscription  
restaurant scolaire

9  Appel aux  
bénévoles



# M B

MATÉRIAUX  
BOITEAU

BÉTON  
PRÊT À L'EMPLOI  
en libre-service



SALLE  
EXPO



Rue Alfred de Vigny 85600 MONTAIGU - VENDEE Tél. : 02 51 94 02 70 [www.bouteau.com](http://www.bouteau.com)



**Sebastien BOUTILLIER**

Plomberie  
Chauffage  
Nouvelles énergies

[www.bpc44.fr](http://www.bpc44.fr)

44140 LA PLANCHE - 06 68 93 66 00



## Elma David

Metteur en scène du végétal heureux

Chèque emploi service

Entretien  
Location mini-pelle  
Création  
Elagage

44140 LA PLANCHE  
06 18 14 78 70  
02 28 21 86 43  
[elmapaysage@hotmail.fr](mailto:elmapaysage@hotmail.fr)

# épi Service

44140 LA PLANCHE - 02 40 34 63 03

## Cabinet Guéméné Immobilier

17 Avenue du Val de Loire, 44116 VIEILLEVIGNE  
02 40 71 01 09 | [k.jaulin@cabinet-guemene.fr](mailto:k.jaulin@cabinet-guemene.fr)

### NOS SERVICES

- Achat
- Vente
- Location

CABINET GUÉMÉNÉ  
[www.cabinet-guemene.fr](http://www.cabinet-guemene.fr)



Votre agence locale vous accompagne dans tous vos projets immobiliers !



David Siounandan  
07 81 95 42 74

Evénements  
professionnels  
et particuliers

La musique selon vos envies

Styliste visagiste  
Beauté  
Parfums



## COIFF'ELLE ET LUI

9 rue de la Paix 44140 LA PLANCHE

Tél. 02 40 31 92 96 E-mail : [coiffelleetlui@orange.fr](mailto:coiffelleetlui@orange.fr)



Didier & Simon DELHOMMEAU

### HORTICULTEURS

- Plants potagers
- Fleurs, Vivaces
- Chrysanthèmes
- Arbustes

Au plus près du jardinier  
Depuis 1946

2, La Pavagère - 44140 LA PLANCHE  
02 40 31 92 75  
[contact@vf44.fr](mailto:contact@vf44.fr)  
[www.levalfleuri.eu](http://www.levalfleuri.eu)



## S.A.R.L. PÉNISSON

MAÇONNERIE NEUF & RÉNOVATION

Tél: 02 40 31 92 84 / Fax: 02 40 31 97 90  
E-mail: [sarlpennisson@orange.fr](mailto:sarlpennisson@orange.fr)

ZAC du petit Gast  
3, rue des Bâtitisseurs 44140 La Planche

PLAQUISTE  
JOINTEUR  
PLATRIER  
STAFF

NEUF ET RÉNOVATION



ROY MAXIME  
06 84 87 30 39  
44140 LA PLANCHE

[CONTACT@RM-PLAQUISTE.FR](mailto:CONTACT@RM-PLAQUISTE.FR)  
[WWW.RM-PLAQUISTE.FR](http://WWW.RM-PLAQUISTE.FR)

Si vous aussi, vous désirez faire paraître votre  
publicité dans le magazine municipal,  
n'hésitez pas à joindre Sylvain Moulet de  
l'IMPRIMERIE 2000 à Vieillevigne  
au 02 40 26 54 64 ou 06 60 32 87 85.



# sommaire

■ Édito .....	3
■ Conseil municipal .....	4
■ Informations municipales .....	8
■ Informations extérieures .....	9
■ Environnement .....	10
■ Vie des Ecoles .....	11
■ Vie des Associations .....	14
■ Vie Sportive .....	16

## LA PLANCHE INFOS :

Publication mensuelle de la Mairie de La Planche  
 Nombre d'exemplaires : 750  
 Tél : 02.40.31.92.76  
 E-mail : [mairie@laplanche.fr](mailto:mairie@laplanche.fr)

## Edito



Je souhaitais pour ce mois de juin, mettre en avant une association, l'AFR et certains membres de celle-ci, qui ont décidé après de longues années au service de notre jeunesse (3 mois – 11 ans), de se retirer de l'association.

Le Périscolaire, l'ALSH (l'Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires en gestion avec l'Agglo) et la Halte-Garderie sont des structures indépendantes dont une association, l'AFR, est en charge. Depuis le début donc, la collectivité fait confiance, à juste titre, à cette association pour gérer nos jeunes enfants. Les effectifs sont en augmentation, ces 8 dernières années et clairement depuis la fin du COVID, non pas, comme certains le pensent, car nous avons un nombre accru d'enfants (les chiffres tendent à prouver l'inverse les naissances et le nombre d'enfants dans les écoles ont baissé ces 4 dernières années ou stagnent), mais des parents "différents", ayant moins de papy et mamy à disposition par exemple et travaillant un peu plus loin que leurs prédécesseurs comme autre exemple.

En tous les cas, particulièrement depuis les années 2000, le Périscolaire et l'Accueil de Loisirs ont pris toute leur importance et leur fonctionnement centré autour d'une directrice et de l'association en soutien (en charge des budgets, de la gestion du personnel, de recherches de séjours, d'inscription des séjours, d'accompagnement pour la Halte-Garderie vers des animations locales...) a permis une gestion saine et pérenne des trois structures. Bref, sans l'AFR le monde extra-scolaire de nos plus jeunes n'aurait pas cette même attractivité et configuration.

Je tenais ici à saluer l'implication de la présidente, Laurence Douchez, à la tête de l'association depuis 2008, ainsi que

différents membres de l'association, nouvelles recrues ou de longue date, et le travail remarquable fait tout le long de ces années avec une seule et unique ambition : le bien-être de l'enfant. Après les années COVID difficiles, cette année 2024 a aussi mal commencé avec la fermeture de la Halte-Garderie pour cause d'inondations et dont les travaux ne devront commencer qu'en juin-juillet de cette année. Là aussi, ce fut une gestion inattendue (chômage partiel du personnel) et pourtant parfaitement menée par l'AFR. Aujourd'hui, une page se tourne. La présidente a choisi de laisser sa place après 16 ans de présidence et d'autres années en tant que membre. D'autres membres (Elisabeth, Maryline...), toutes aussi impliquées de longue date à des degrés et pôles différents, ont décidé aussi de laisser leurs places. Je voulais ici toutes les remercier pour leur implication et leur investissement de longue date et aussi apporter mon soutien à celles qui restent et continuent une belle aventure, avant tout humaine.

Il est aujourd'hui important pour l'ensemble de la population que l'AFR puisse poursuivre son travail au service de nos enfants pour les parents Planchots et Planchottes avec une participation financière parentale supportable. Je serai franche en précisant ici, qu'une reprise de l'activité par la municipalité engendrerait forcément des coûts supplémentaires (responsable enfance, flexibilité du personnel moindre, ajustement du personnel difficile voire impossible à faire dans la fonction publique territoriale...). Alors, j'espère que beaucoup de parents auront l'envie de s'investir quelques années dans cette association qui, certes, est au service de nos enfants mais qui a aussi l'ambition que chacun des membres partage de leur temps mais aussi de bons moments ensemble !

**Vous trouverez page 9 de ce bulletin des informations permettant de contacter l'AFR.**

**Séverine Joly-Piveteau**  
Maire

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024

Mme le Maire introduit la séance en indiquant que ce conseil municipal exceptionnel a été convoqué en raison des tensions apparues au sujet du projet du Centre Jacques Brel (CJB), lors de la réunion des investissements 2024 du 27 février 2024, entre elle-même, Christian Delhommeau et Jean-Paul Hervouet. En réponse à cela, les membres du conseil ont été invités à venir visiter les lieux ayant créé lesdites tensions et la DGS (Directrice Générale des Services) de la commune a établi une présentation factuelle de l'état d'avancement du projet dans son ensemble afin de permettre aux élus d'avoir la même information sur ledit projet. Mme le Maire précise que la DGS a réalisé sa présentation sur la base des informations à sa disposition, de manière totalement indépendante. Mme le Maire précise qu'elle s'est accordé un droit de regard quelques heures avant le conseil municipal, afin d'en corriger la forme et non le fond qu'elle n'a nullement fait modifier d'une quelconque façon.

### PRESENTATION DU DOSSIER DU CENTRE JACQUES BREL PAR LA DGS

Laura SALLES, DGS, précise que, en raison de son arrivée récente dans la collectivité, la présentation a été réalisée sur la base des éléments qui étaient à sa disposition et en recherchant dans les « archives » l'ensemble des décisions qui ont été prises en bureau municipal ou conseil municipal ces dernières années. Ces décisions seront mentionnées tout au long de la présentation. Enfin, Laura SALLES rappelle qu'il y a probablement eu des erreurs dans l'élaboration de ce projet, mais que l'important aujourd'hui n'est pas de pointer du doigt qui a eu tort, qui a eu raison ou comment il aurait fallu faire, mais d'acter une prise de position claire pour permettre au projet d'avancer dans une direction clairement définie.

#### Accompagnement phase 1 ANCT :

L'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) sur une phase 1 relative à l'état des lieux, le diagnostic du site et l'identification des besoins.

Restitution du COPIL n°1 par l'ANCT le 19 mai 2022.

Concertation des associations planchottes et questionnaires distribués aux associations pour référencer les besoins de chacune et atelier du 10.05.2022. : une forte attente de mutualisation des espaces, de création d'un lieu convivial et de rencontres, d'un lieu culturel et évolutif et d'un lieu extérieur convivial. Les associations qui aimeraient faire plus et ensemble et précisent être contraintes par l'état du bâtiment et un manque de moyens. Mais, elles confirment leur volonté de collaborer ensemble, notamment au regard de la complémentarité de leurs projets autour de la culture et de l'art.

Retour sur les besoins des occupants : au total besoin de 300 à 350 m<sup>2</sup> (les associations sont partantes pour mutualiser les espaces). Concertation de la population.

Journée du 21 mai 2022. : une forte demande de convivialité des lieux afin d'en faire un lieu animé du bourg (espace extérieur convivial pour accueillir les manifestations et événements, voir un marché et Forte demande de salles communes / mutualisables).

BILAN : Une organisation du lieu qui doit être pensée en favorisant la collaboration et la mutualisation des espaces. Nécessité de mutualisation actée en bureau municipal le 05.12.2022 et le 13.03.2023.

#### Accompagnement du CAUE :

Présentation de l'accompagnement du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Réunion du conseil municipal du 18.11.2021.

Constats posés par le CAUE : Le CJB est situé en coeur de bourg mais peu visible depuis les principaux axes de circulation. Le CAUE soumet donc l'idée de rachat de la parcelle donnant sur la rue du général de Gaulle afin de travailler l'interface avec la rue et le centre bourg. La parcelle donnant sur la rue du général de Gaulle est une parcelle attachée au CJB mais qui a été vendue sous la mandature du maire JP Richard en 2015 à M. Masmoudi.

Présentation de 3 hypothèses pour le devenir du CJB :

1° Pas d'achat de la parcelle AB911 dite Masmoudi

2° Acquisition et conservation d'une large partie du bâtiment Masmoudi pour en faire des logements.

3° Acquisition et démolition totale du bâtiment Masmoudi pour ouverture sur la rue du Général De Gaulle et création d'un parvis extérieur intéressant. Validation par le conseil municipal de cette solution (on le retrouve aussi dans la présentation du projet à la préfecture en octobre 2023).

Plan guide opérationnel La Planche – AMI Coeur de bourg : La commune se dote d'un Plan guide opérationnel afin de construire une stratégie d'aménagement du coeur de bourg qui permet de répondre aux appels à manifestation d'intérêt coeur de bourg/coeur de ville lancés par le département de Loire Atlantique. Le croquis du Plan guide opérationnel validé lors du dernier conseil d'avril 2024 mentionne bien cette 3ème hypothèse avec une reproduction de ce croquis.

#### Accompagnement phase 2 ANCT/EGIS :

Une convention d'accompagnement par l'ANCT a été approuvée lors du Conseil municipal du 9 mars 2023 afin de réaliser une étude de programmation. Cette convention a été signée entre la commune et l'ANCT pour une durée de 6 mois et comprend la mission de programmation confiée au cabinet EGIS. Le coût prévisionnel de l'étude s'élevait à 12 240,00 € et a été pris en charge à 100% par l'ANCT.

Afin d'aboutir à une programmation, diverses réunions techniques, visites, atelier de pré-programmation ont été réalisées avec EGIS, les agents municipaux et les élus (cf. réunion de cadrage du 22/05/2023 ; mail du 2/06/2023 à Jean-Paul Hervouet, Christian Delhommeau et Mme le Maire ; mail du 11/10/2023 à Jean-Paul Hervouet, Christian Delhommeau et Mme le Maire ; etc.).

La programmation est composée des éléments suivants :

- Livret 1 Programme architectural et fonctionnel : contexte de l'opération, contraintes, objectifs et organisation fonctionnelle, caractéristiques des locaux à aménager.

- Livret 2 Programme technique détaillé : données réglementaires et techniques, exigences techniques du projet par corps d'état

- Livret 3 Fiches descriptives par local : caractéristiques des locaux

Le programme final a été validé lors d'une réunion du 23 octobre 2023 en présence d'EGIS, Madame le Maire, Jean-Paul HERVOUET, Christian DELHOMMEAU, le DGS et le DST.

Il est précisé dans la programmation que l'acquisition de la parcelle Masmoudi permet un aménagement paysager d'environ 500m<sup>2</sup> et la possibilité de faire des espaces extérieurs des lieux d'animation et d'événements.

Cela aboutirait à une surface totale potentielle de 738m<sup>2</sup> (ou 622m<sup>2</sup> si l'étage n'est pas utilisé). Ainsi, à moins que les besoins des associations aient doublé, ces espaces semblent largement suffisants.

#### Accompagnement phase 3 ANCT/EGIS :

Phase 3 : La signature d'une convention d'accompagnement avec l'ANCT, afin d'aider la collectivité dans la sélection d'un architecte pour mener à bien le projet du CJB, a été actée lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2024. Ladite convention est conclue par

une durée de 6 mois et la mission est confiée au cabinet EGIS. Le coût prévisionnel de cet accompagnement est de 21 420,00€, financé à 100% par l'ANCT. Cet accompagnement prévoit notamment la rédaction du DCE, l'examen des candidatures, le DCE pour la phase offre, l'examen et analyse des offres.

Un démarrage des travaux est espéré pour le 4ème trimestre 2025 : Une fois l'architecte sélectionné (8/9 mois), il doit refaire ses diagnostics sur le bâtiment (plomb, amiante, structure, ...), ensuite il fait des études pour voir comment sera géré le chauffage, l'électricité, ... Puis, après être entré dans le détail (référence de tous les matériaux utilisés), il contractualise avec les entreprises par un marché public (donc délais obligatoires à respecter). La collectivité peut le contraindre dans le temps si besoin mais il faut laisser des délais suffisants sous peine de ne pas avoir de réponses et/ou d'avoir des retards. Par ailleurs, pour des questions de subventions, l'échéance de fin 2025 est impérative pour le démarrage des travaux.

### 🔵 **Financement du projet :**

Budget alloué au projet de réhabilitation du CJB : 2,5 millions d'euros TTC, la collectivité espère 600 000 € de subventions + récupération de la TVA de 410 000 € + dépenses d'acquisition et démolition Masmoudi environ 500 000 € (étalement sur 10 ans en remboursement à l'EPF).

Subventions accordées à ce jour (partie Masmoudi) :

DETR (partie Masmoudi) : 100 000,00 € (sur 174 000 € demandés).

Contrat Région/CSMA : 153 237,00 € > Si notification des marchés de travaux avant 31/12/2025.

Subventions sollicitées :

DSIL (partie Masmoudi) : 224 000,00 € > le dossier n'a pas été pris en compte pour le moment.

Fonds vert > annonce récente du gouvernement selon laquelle les aides du Fonds vert allaient largement diminuer.

Autres demandes de subventions par tranche de travaux. Et subvention probable si création d'un tiers-lieu.

### 🔵 **Portage foncier par l'EPF (Etablissement Public Foncier) :**

La commune a sollicité l'EPF de Loire Atlantique pour qu'il puisse réaliser, pour le compte de la commune, l'acquisition foncière et immobilière de la parcelle située 8 rue Paul Joyau, qui avait été vendue à M. Masmoudi sous la précédente mandature. Une convention d'action foncière a été conclue avec l'EPF suite à une décision favorable du conseil municipal du 1er février 2024. L'EPF a acquis le bien, pour le compte de la commune, pour un montant de 160 000,00 €. Initialement, le bâti de la parcelle AB911 était voué à la démolition totale. Pour que cette démolition ait lieu, un avenant à la Convention d'action foncière devra être signé.

Estimation des coûts démolition : L'EPF, pour son compte, a fait un chiffrage estimatif d'une démolition du bien.

Estimation 1 : démolition du bâtiment SAUF 60m<sup>2</sup> que Jean-Paul Hervouet et Christian Delhommeau souhaitaient conserver (l'ayant affirmé à plusieurs reprises en BM) = 292 160,69 € / Démolition totale du bâtiment (y compris les 60m<sup>2</sup>) = 312 560,69€ TTC.

Estimation 2 : Démolition du bâtiment SAUF les 60m<sup>2</sup>, le hall avec la cage d'ascenseur et la partie visitée du bâtiment = 357 880,64 € TTC. Les différences de prix s'expliquent par les coûts de renforcement des bâtiments à conserver.

Les 60m<sup>2</sup> avaient notamment été évoqués par C. Delhommeau lors du conseil municipal du 1 février 2024 > avait été indiqué la possibilité de prise en compte de ces 60m<sup>2</sup> dans la programmation mais Mme le maire avait rappelé de l'inutilité de l'étage : « Toutefois, Mme le Maire rappelle que le premier étage du centre Jacques Brel ne proposera, pour l'instant, qu'une plateforme de

plus de 200m<sup>2</sup> qui sera donc aménageable également, et donc, qu'il faudrait, avant d'agrandir ou d'envisager de rénover certains bâtiments, considérer cet étage ».

### 🔵 **Problématiques :**

Désaccords sur l'opportunité ou non de conserver une partie du bâtiment de la parcelle AB911 (ex Masmoudi)

Soit démolition totale du bâtiment de la parcelle AB911 et poursuite des procédures selon la programmation initiale

Soit démolition partielle du bâtiment avec conservation de la partie visitée, ce qui implique une modification de la programmation ou une poursuite du projet sans y intégrer ce bâtiment conservé.

Enjeux en cas de conservation du bâtiment visité :

Modification de programme nécessaire pour intégrer ce bâtiment au projet global de réhabilitation du CJB. Les coûts de modification de programme par EGIS sont de l'ordre de 24 000,00 € (coût indiqué dans le livrable final page 44) + potentielle perte de subvention de la région car il faut en faire la demande avant la fin de l'année 2025

Une diminution des espaces extérieurs alloués au projet

Remise en cause du projet global de réhabilitation si pas d'intégration dans la programmation.

Espace supplémentaire potentiel pour les associations mais à condition de le remettre aux normes

Avant de se positionner sur une démolition partielle ou totale du bâtiment, il faut se poser les questions suivantes :

Quel est le projet d'ensemble sur ce secteur ? Est-ce que la conservation d'une portion de bâtiment fait sens par rapport au plan d'ensemble ?

Quel usage du bâtiment qui serait conservé ? Le bâtiment n'est plus aux normes, il faudrait prévoir un coût de rénovation conséquent plus les frais d'entretien du bâtiment dans la durée, c'est pourquoi le choix ne peut se faire sur une comparaison stricte des deux chiffrages.

## ■ **TEMPS D'ECHANGES ET DE REFLEXIONS**

Jean-Paul HERVOUET : Exprime son désaccord avec les chiffrages présentés et maintient que la réhabilitation des 140m<sup>2</sup> dont il est question à ce conseil ne serait pas très conséquente. Le bâtiment est dans un bon état et il n'est pas nécessaire de faire grand-chose pour le rendre disponible pour des associations.

Mme le Maire réexplique qu'un bâtiment aillant la qualification d'ERP (établissement recevant du public) se doit de respecter certaines normes qui ne sont certainement pas mises en oeuvre à l'heure actuelle dans ce bâtiment. De plus, elle rappelle l'importance du décret tertiaire qui conditionne les collectivités dans tous leurs projets de rénovation.

Christian DELHOMMEAU : Indique que le bâtiment est en bon état et qu'il est donc très dommage de le démolir.

Virginie BATARD : S'interroge et interroge le conseil sur l'opportunité de conserver un tel bâtiment. Elle se demande si la collectivité a réellement besoin d'un nouveau bâtiment de ce type.

Jean-Paul RICHARD : Revient sur l'étage du CJB. Il n'avait pas compris, comme d'autres élus, que l'étage du CJB pourrait être utilisé par les associations.

Christian DELHOMMEAU : Le rejoint en indiquant que puisque l'étage est une tranche optionnelle dans le programme, alors il pensait qu'elle ne serait pas retenue et que l'étage ne serait pas réhabilité.

Mme le Maire, appuyée par la DGS, indique qu'évidemment

l'étage du bâtiment sera réhabilité. L'étage fait l'objet d'une tranche conditionnelle dans la programmation afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre des dépenses excessives qui ne pourraient être finalement supportées par le budget communal. Mais, la programmation prend bien en compte l'existence de cet étage et la volonté de la municipalité de le réhabiliter. Elle ajoute que l'étage sera réhabilité de manière assez simple, sans qu'aucun espace ne soit, dans un premier temps, affecté à une association en particulier. Mme le Maire rappelle que la programmation validée par les élus ici présents comprend également la mise en place d'un ascenseur. Ce sont donc plus de 115m<sup>2</sup> à l'étage qui seront disponibles dans le futur pour les associations planchottes.

Mme le Maire ajoute qu'elle a mentionné très clairement la possibilité d'utiliser l'étage du CJB lors du conseil municipal de février en indiquant que ce vaste espace pourra être mis à la disposition d'associations.

Angélique BOUCHAUD : Se questionne également sur l'intérêt de refaire une salle/un espace communal dans ce bâtiment de 140m<sup>2</sup> alors que la commune dispose d'un nombre important de salles qui ne sont, à ce jour, jamais utilisées et remplies au maximum de leurs capacités. D'ailleurs, une fois le CJB rénové, les salles communales seront encore moins occupées puisque certaines associations seront invitées à se réunir au sein du CJB fraîchement réhabilité. Les associations n'avaient jamais mentionné ce besoin d'avoir une nouvelle salle, un espace supplémentaire, même de stockage. Il faut penser au fait qu'on ne remplit pas des salles qui nous coûtent en énergie (électricité, chauffage, etc.) et qu'en plus de cela il faut les entretenir pour les conserver dans le temps.

Pierrick LE GALLOU : Rappelle qu'historiquement ce bâtiment Masmoudi a été vendu par la précédente municipalité, puis la collectivité l'a regretté, a racheté le bâtiment et désormais elle souhaite le détruire... Il ne sera plus possible de regretter ensuite.

Nathalie BARREAU : Appuie le fait qu'une concertation publique a été mise en place. Un nombre important de concitoyens s'est déplacé pour donner son avis et jamais il n'a été question de la conservation d'autres bâtiments durant cette concertation. Cette dernière a principalement abouti à la volonté d'avoir un espace extérieur important et agréable pour la commune. Conserver un nouveau bâtiment public c'est ajouter des dépenses et de temps pour l'entretien de celui-ci.

Jean-Paul HERVOUET : Indique qu'il va y avoir un problème d'espace accordé aux associations dans le CJB. En effet, l'ACDC dispose actuellement de tout le local attenant au CJB or, dans le projet, ce bâtiment sera divisé en deux afin que l'Outil en main l'occupe pour moitié.

Christophe BATARD : En tant que membre de l'ACDC, il explique que si un ascenseur est installé, tel que le prévoit la programmation, les équipes de l'ACDC sont tout à fait prêtes à investir l'étage du bâtiment. En effet, cela ne pose pas de problème à l'association d'installer ses costumes et le matériel technique à l'étage. Il précise que peut-être que cela impliquera l'installation d'un ascenseur plus performant que celui qui est actuellement prévu, mais dans tous les cas il vaut sûrement mieux investir dans un tel ascenseur que rénover un nouveau bâtiment entièrement.

Mme le Maire rappelle à Jean-Paul Hervouet la présentation qui vient d'être faite par la DGS. Les associations avaient exprimé un besoin de 350m<sup>2</sup> au total et c'est plus du double que contient le CJB en totalité mais pour autant Messieurs DELHOMMEAU ET JP HREVOUET veulent encore plus de surface.

Christian DELHOMMEAU : Explique que lui-même et Jean-Paul HERVOUET avaient fait un point sur la réhabilitation du CJB il y a quelques semaines et que ce point avait abouti à plusieurs questionnements. Maintenant qu'il sait que l'étage pourra être utilisé par les associations, certains de ces points qui posaient problèmes sont résolus. Cependant, il évoque aussi un manque de place. De plus, il indique qu'il faudra des espaces pour stocker le matériel du tiers-lieu et le matériel servant à l'aménagement extérieur des lieux. Il précise que stocker à l'étage n'est pas confortable. Il reconnaît par ailleurs que la concertation avait

abouti à une volonté d'avoir un espace extérieur intéressant pour la population mais indique que les espaces extérieurs, même si on conserve le bâtiment visité, seront largement suffisants.

Jean-Paul RICHARD : Trouve dommage de détruire un bâtiment qui tient la route.

Mme le Maire, appuyée par la DGS, rappelle qu'il ne faut pas oublier que la collectivité sélectionne un architecte qui va avoir pour mission, en s'appuyant sur la programmation, de donner des solutions d'aménagement des espaces intérieures. Il faut faire confiance à l'architecte pour optimiser les espaces. De plus, la collectivité souhaite faire appel au CRESS pour élaborer le Tiers-lieu. Le CRESS est largement habitué des situations dans lesquelles il faut optimiser les espaces pour satisfaire un maximum d'associations et leur permettre de pratiquer leurs activités. Si tous les espaces sont attribués à l'avance, si le CRESS ne peut proposer aucune modification de peur que cela ne satisfasse pas les associations alors il n'est peut-être pas nécessaire de contractualiser avec eux pour l'élaboration d'un tiers-lieu.

Nathalie BARREAU : Il faut reconnaître que le bâtiment Masmoudi qui sera conservé fera tâche à côté du projet global de rénovation du CJB.

Virginie BATARD : Rappelle que rien n'est figé dans l'organisation des espaces du bâtiment et que toutes les associations auront de quoi mener leurs activités dans le bâtiment comprenant l'étage du CJB.

Christian DELHOMMEAU : Indique que lors des travaux de réhabilitation du CJB, les associations auront beaucoup de matériel à sortir et stocker durant toute la durée des travaux. Cet espace visité ce soir pourrait servir de lieu de stockage pour ces associations.

Mme le Maire rappelle une nouvelle fois que tant que le bâtiment n'est pas aux normes, aucune personne extérieure ne sera autorisée à y accéder et donc cette supposition de M. Delhommeau n'est pas faisable sans rénovation dudit bâtiment en amont des travaux CJB. Elle indique donc que pour la période de travaux, comme ce fut le cas pour les précédents projets de la collectivité, il faudra très certainement louer des espaces de stockage pour les associations.

Pierrick LE GALLOU : Il faut se poser la question de la valeur ajoutée qu'il y aurait à démolir ce bâtiment pour en faire un espace extérieur du CJB. Est-ce que ces 70m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs en valent le coup ?

Nathalie BARREAU : Se pose à nouveau la question de savoir si la collectivité a vraiment besoin de ce bâtiment ? Les espaces proposés par la commune suffisent largement pour l'ensemble des associations.

Pierrick LE GALLOU : Si, après coup, la collectivité regrette d'avoir démolit ce bâtiment, il ne sera plus possible de construire au même endroit en raison des mesures de zéro artificialisation nette des espaces ?

Mme le Maire : Etant donné que cette parcelle est dans le périmètre de l'enveloppe urbaine cela ne poserait pas de soucis.

Pierrick LE GALLOU : Si on ne sait pas quoi faire de ce bâtiment, si on ne sait pas en définir un usage précis, alors il n'est peut-être pas nécessaire de le conserver ?

Christian DELHOMMEAU : La collectivité espère vivement que beaucoup d'associations s'installeront au sein du CJB, donc il faut penser à l'avenir et au fait que le bâtiment pourra un jour être saturé. Il pourrait être intéressant qu'une résidence d'artistes s'installe dans le CJB, ce qui permettrait aux artistes de se produire dans le lieu et même d'y loger. Ce bâtiment c'est donc une possibilité future d'étendre le CJB.

## ■ VOTE A BULLETIN SECRET

1° Souhaitez-vous conserver la partie du Bâtiment Masmoudi ?  
11 OUI, 7 NON ET 1 BLANC

2° Souhaitez-vous intégrer le bâtiment à la programmation

global du Projet de réhabilitation Centre J Brel ? 6 OUI 13 NON

Les 140m2 de bâtiment sont donc préservés de la démolition mais ne sont pas pour autant intégrés au projet de réhabilitation du Centre J Brel. Le bâtiment restera donc en l'état jusqu'à ce que la collectivité ait les moyens de s'en occuper.

Nathalie BARREAU : S'interroge de la cohérence et de la compréhension du sujet par ceux qui ont voté OUI pour conserver une partie du bâtiment Masmoudi mais NON pour l'intégrer à la programmation afin qu'il soit rénové. Donc la "même verrue" sera encore présente et ne sera pas accessible quand le bâtiment du CJB sera rénové.

Mme le maire confirme ce que Mme Barreau déduit de ce vote, à savoir une incompréhension totale qui conduit à "patate chaude" que trainera le conseil municipal suivant qui devra trouver les moyens financiers de le rénover ou de le raser, certainement sans aides financières puisque des projets sont repoussés pour financer, sous ce mandat, le Centre J Brel.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire explique avoir eu rendez-vous au palais de justice ce mercredi 17 avril au sujet de l'affaire de M. R. ayant installé une entreprise en village Elle rappelle les faits, pour une meilleure compréhension du dossier évoqué en bureau municipal en 2020, mais aussi en commission urbanisme et lors d'un conseil municipal en 2023.

Vers 2018, M. et Mme R. ont souhaité acheter une maison avec un hangar agricole. M. R. est venu en mairie pour ce sujet par deux fois, demandant conseil à l'accueil : lui avait été recommandé de faire une demande de CU (Certificat d'Urbanisme) en mairie afin qu'il sache ce qu'il pouvait faire du bâtiment. Il ne l'a pas fait mais avait demandé un rendez-vous avec le Maire de l'époque (JP Richard) l'adjoint à urbanisme (Gérard Perraud) et l'adjoint à la voirie (B Hervouet). Lorsqu'il sort de cet entretien, il pense alors qu'il peut rénover le bâtiment agricole et y installer sa carrosserie. Alors que, lors du rendez-vous en mairie, il lui avait été indiqué par les trois hommes que ce n'était pas possible et que les réglementations en milieu agricole allaient se durcir.

En 2018, la révision du PLU est lancée et des restrictions encore plus importantes apparaissent puisque les zones NHI disparaissent dans les villages pour ne laisser place qu'à des zones agricoles.

Après le début du confinement, en avril 2020, M. R. débute des travaux pour faire du hangar le lieu de son activité professionnelle de carrosserie, sans aucun dépôt de déclaration préalable ou de permis de construire. Le maire en place JP Richard, en accord avec la future maire S Joly-Piveteau, lui a donc adressé un courrier afin de lui demander de cesser immédiatement les travaux et de déposer toutes les demandes pour l'autoriser à faire ses travaux ou non. En dépit de cette demande, il les continue. Au début du mois de juillet 2020, il est convoqué en mairie, par la nouvelle maire. Il lui est alors expliqué qu'il ne peut pas transformer son hangar agricole pour y exercer son activité professionnelle. Il indique expressément en être conscient mais profère des menaces à l'encontre de la municipalité, plus précisément de ses intentions concernant le village où il est installé. Pour autant, M. R reste cordial et poli et Mme le maire ne lui prête aucune violence verbale ou agressive. Malgré tout, Mme le maire lui demande à nouveau de cesser ses travaux et de remettre les lieux en l'état où ils étaient avant le début des travaux car autrement elle sera dans l'obligation de lancer une procédure à son encontre.

En octobre de la même année, M. et Mme R. font donc un courrier à la mairie demandant une autorisation pour effectuer les travaux qu'ils avaient déjà commencé, voire finis, précisant bien dans leur courrier que lui et son épouse avaient bien compris la situation et qu'ils revendraient tout (maison et hangar) pour leur permettre de s'installer ailleurs et qu'ils n'installeraient donc pas leur activité. Pour autant, avant de vendre, ils souhaitaient que la municipalité leur accorde leur permis et toutes les autorisations pour le reste des travaux. Or, Mme le maire ne pouvait pas aller contre le PLU et leur accorder une telle demande, par ailleurs les services de l'Agglo non plus, puisque les services de conformité

de la préfecture auraient bien évidemment lancé une procédure contre ce permis qui ne pouvait pas être autorisé en état au regard du PLU.

Un courrier l'informant d'une procédure en son encontre lui a été adressé et donc une procédure de justice a été initiée. En 2023, sur demande du procureur, et non de la municipalité comme certaines personnes l'ont affirmé, la gendarmerie fait un constat sur place. Puis, une convocation pour cette médiation a été adressée en mairie fixant la médiation au 17 avril 2024. Lors de cette médiation, M. R, sans avocat, était présent, tout comme Mme le Maire, assistée de l'avocat de la municipalité. La médiatrice du procureur a demandé quel délai était accordé, par la municipalité, pour permettre à M. R de cesser son activité et remettre en état le hangar. Finalement, à l'issue de la médiation, M. R s'engage à cesser l'activité de carrosserie et rouvrir le préau, ainsi qu'il l'était au moment de l'achat dans un délai de 6 mois, à savoir avant mi-octobre 2024. Par ailleurs, il s'engage également à effectuer, dans un délai d'un mois, une déclaration préalable s'agissant du bardage en tôle, de l'enduit et de la toiture.

Mme le maire est désolée que cette procédure ait mis près de 4 années à être suivie d'effet. Elle regrette ce délai imparti et l'a exprimé auprès de la médiatrice.

Lors de cette entrevue avec M. R, celui-ci lui a posé certaines questions concernant la légitimité d'installations d'autres entreprises en villages. Mme le maire n'a pas pu lui apporter réponse, ce qui l'a agacé, même si le sujet de cette médiation n'était pas de justifier des autres entreprises présentes en village. Elle souhaite donc apporter explications sur ces installations passées en toutes transparences :

Certains bâtiments se trouvent dans des villages : une entreprise s'est installée récemment, en toute légalité, dans un bâtiment artisanal qui a été autorisé sous le POS (Plan d'Occupation des Sols) d'avant 2009, qui reste bien aujourd'hui un bâtiment artisanal ; un plâtrier qui fait dépôt chez lui, tout simplement parce que le bâtiment est une annexe à sa maison et qu'il ne l'a pas transformé, simplement remis en état, conforme au PLU de 2019 ; un plombier qui a transformé l'annexe de sa maison (POS et aussi PLU de 2009), qui était répertoriée en annexe de sa maison et non pas en bâtiment agricole ; une entreprise de maçonnerie qui avait sous le POS agrandi et transformé un bâtiment agricole en bâtiment artisanal avec extension, puis sous le PLU de 2009 transformé l'extension en bureaux. Toutes ces modifications et transformations ont été faites en conformité avec le POS d'avant 2009, le PLU de 2009 et le PLU révisé de 2019, accordé par les maires de l'époque, ou le maire actuel, avec autorisation administrative sans controverse possible.

Fin de la séance à 22h40.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

AGENDA  
DU MOIS

- 01 JUIN ▶ Fête communale - Complexe sportif
- 09 JUIN ▶ Elections européennes – Salle de sport
- 18 JUIN ▶ Collecte de sang – Salle La Passerelle
- 21 JUIN ▶ Fête de la musique – complexe sportif
- 22 JUIN ▶ Fête école publique – complexe sportif
- 07 JUILLET ▶ Kermesse école privée – Ecole rue de Nantes



### ■ ELECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se tiendront le 09 juin 2024 de 8h00 à 18h00 à la salle des sports. Vous devez vous présenter au bureau de vote impérativement muni d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire etc...).

🕒 **En cas d'empêchement** il est possible de voter par procuration. Cette dernière peut être demandée en ligne sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) ou par papier. Elle doit être validée dans un commissariat, une gendarmerie ou un consulat.

### ■ APPEL AUX BENEVOLES – ARRACHAGE MAUVAISES HERBES

Comme chacun d'entre nous a pu le constater, le printemps 2024 a été très pluvieux, ce qui a été favorable à la pousse de l'herbe et pas forcément celle que nous avons semée ! Nous devons faire face à des mauvaises herbes très nombreuses et notamment dans notre cimetière. Or, nos agents du service technique sont par ailleurs très occupés par ce printemps trop arrosé. C'est pourquoi, pour aider à faire face à cette situation inédite, la municipalité propose une demie-matinée d'arrachage de la mauvaise herbe dans notre cimetière, le mardi 11 juin de 9h00 à 12h30.

**Vous pouvez vous inscrire en venant en mairie, en téléphonant au 02.40.31.92.76 ou bien en envoyant un mail à [accueil@laplanche.fr](mailto:accueil@laplanche.fr), avec votre nom, prénom et numéro de téléphone.**

La municipalité prévoit un petit pot en fin de matinée et le déjeuner offert au Restaurant Municipal. Merci par avance de votre investissement ! La municipalité

### ■ RESTAURANT SCOLAIRE

#### INSCRIPTIONS 2024-2025

Les dossiers d'inscriptions seront préremplis et distribués via le cartable de vos enfants début juin ; parents soyez attentifs !



**Pour toute nouvelle inscription, vous pouvez récupérer un dossier vierge en mairie ou le télécharger sur le site de la commune [www.laplanche.fr](http://www.laplanche.fr) à partir du mercredi 12 juin 2024.**

Les dossiers seront à retourner en mairie, avant le lundi 8 juillet, après cette date des pénalités de retard seront appliquées (cf. grille des tarifs). Le règlement intérieur et les tarifs sont disponibles sur le site de la commune ou en mairie à partir du 12 juin 2024.

### ■ COLLECTE DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu à la Salle La Passerelle le mardi 18 Juin 2024 de 16h30 à 19h30.

A LA PLANCHE  
2 ÈME ÉDITION  
**FÊTE de la musique**  
DJ ALEX AU PLATINE  
**21 JUIN 2024**  
A PARTIR DE 18H00  
SALLE DE LA PETITE PAUSE  
ACCÈS PAR LA RUE DU STADE  
DIFFUSION DU MATCH  
PAYS-BAS - FRANCE  
21H00  
ORGANISÉE PAR  
BAR TABAC LE CENTRAL  
LA TOUR DE PIZZ  
SUR PLACE  
➔ Bar/ Restauration  
➔ Animation musicale  
➔ Structure gonflable  
➔ Animation enfants  
AVEC LA PARTICIPATION DE :  
MAM ZELLE DU COEUR  
LE GRAND DÉTOURNEMENT

# Association Familiale Rurale

Accueil périscolaire (APS) - Accueil de loisirs (ALSH) - Halte-garderie



Tu cherches à enrichir ta vie ? Tu veux te rendre utile ?

**Viens participer à la gestion et au développement  
DE TROIS STRUCTURES ESSENTIELLES  
POUR LES ENFANTS  
et les familles de La Planche et alentours !**

Contacte-nous sur :  
[afr.laplanche@gmail.com](mailto:afr.laplanche@gmail.com)

## INFORMATIONS EXTÉRIEURES

ORGANISÉE PAR LE SYNDICAT GRAND LIEU ESTUAIRE

### CONFERENCE DEBAT L'Eau en commun

Un Projet de Territoire  
pour le Bassin versant de Grand Lieu



**MARDI  
18 JUIN  
2024**  
à 19h  
à l'Origami  
(Pont Saint Martin)

**Entrée libre**  
(Dans la limite des places disponibles)

**Avec les interventions de Marie FORTIN**  
Spécialiste du cycle de l'eau et de la gouvernance de l'eau

et du **Syndicat Grand Lieu Estuaire**  
Présentation du projet de territoire

**Renseignements**  
Syndicat Grand Lieu Estuaire  
[contact@sgle.fr](mailto:contact@sgle.fr)  
02 40 78 09 17  
[www.sgle.fr](http://www.sgle.fr)



Parce que la préservation de la ressource en eau est avant tout l'affaire des citoyens nous vous invitons à venir nombreuses !

MUSÉE DU  
**Vignoble  
nalltais**

## EXPO ITINÉRANTE

DU 6 JUIN  
AU 8 SEPTEMBRE  
2024

LE PALLET



### MARCHANDS DE VIN

Sur les traces du négoce au 20<sup>e</sup> siècle



# ENVIRONNEMENT COLLECTE DES DÉCHETS

## ■ DÉCHÈTERIES : JOURS D'OUVERTURE

◊ Mardi au Samedi, de 9h30 à 12h15 et de 14 h à 17h15.

## ■ JOURS DE COLLECTE POUR LES DÉCHETS

◊ Collecte sélective (Poubelles jaunes) : Les Lundis 3 et 17 juin 2024

◊ Ordures ménagères (Poubelles noires) : Les Vendredis 7 et 21 juin 2024



## ■ URBANISME



### ■ PERMIS DE CONSTRUIRE

- ◊ JFPIP – Les Spais – Bâtiment de stockage
- ◊ BITON Vincent – 3, impasse du Sahara  
Maison individuelle
- ◊ Gaec des Quartrons – Les 5 Chemins  
Rénovation Stabulation
- ◊ Gaec des Quartrons – Latrie – Bloc traite
- ◊ Gaec des Quartrons – La Gausserie  
Hangar de stockage
- ◊ BENEDETTI Annie – Le Pâtis  
Maison individuelle

### ■ DECLARATIONS PRÉALABLES

- ◊ PIFFETEAU Loïc – 18 La Guéraudière  
Panneaux Photovoltaïques
- ◊ DELARUELLE Freddy – Nonnaire  
Panneaux photovoltaïques

- ◊ GUILLET Alban – 2, rue de la Pépinière - Pergola
- ◊ CAILLAUD Alain – 5 Chemin des Prés  
Panneaux Photovoltaïques
- ◊ HERVOUET Jean-Paul – 3 Latrie  
Panneaux Photovoltaïques
- ◊ JAULIN Kévin – 2 rte de la Robertière  
Panneaux Photovoltaïques
- ◊ SIONNANDAN David – 11, rue de la Vallée – Abri de jardin
- ◊ GIRAUDEAU Quentin – 1, La Barre  
Panneaux Photovoltaïques
- ◊ AD Pépinière – 1, rue des Bâtisseurs – Sas +quai
- ◊ FAVREAU Christophe – 8 rte de la Robertière  
Panneaux Photovoltaïques
- ◊ HERVOUET Maxime – 1 La Basse Sauvagère  
Panneaux Photovoltaïques
- ◊ GUILLET Bernard – 6, Rue Blanche Le Thessier  
Edification d'une clôture
- ◊ DELACOUR Matthieu – 1 Ter Le Noyer  
Edification clôture et fermeture préau
- ◊ GOUGEON Maxence- 7 A La Gétière - Edification clôture

## ■ ETAT CIVIL

### ■ NAISSANCE



- ◊ BIENVENU JOUAN Andrea – 8 La Gétière ..... 18 avril
- ◊ SAFFRÉ Hugo – 12 Le Noyer ..... 30 avril

### ■ DÉCÈS



- ◊ BAUDRY Robert – 16 bis Rue de la Paix ..... 28 avril
- ◊ FORTIN Jean – 12, rue du Chêne ..... 07 mai
- ◊ SURGET Sophie – 4, rue Pinguely ..... 14 mai

### ■ MARIAGE



- ◊ LE GOFF Benjamin – GONZALEZ HERNANDEZ Heidi  
6, rue de Nantes ..... 13 avril

### ■ BULLETIN MUNICIPAL

Pour le bulletin de juillet 2024, les articles doivent être déposés à la mairie pour le 12 juin au plus tard. Pour l'envoi de vos articles, merci de prendre note de notre adresse de messagerie : [communication@laplanche.fr](mailto:communication@laplanche.fr)



■ **ASTREINTE** : en cas d'urgence le week-end, vous pouvez appeler le : 06.32.98.87.78. Un élu de permanence vous répondra.

# École publique

Antoine de Saint-Exupéry 

### Olympiades et cross de l'école

En cette année olympique, l'équipe éducative de l'école a souhaité faire découvrir aux élèves cette compétition internationale en participant à deux journées sportives les 6 et 7 mai derniers. Les élèves de l'école ont pu ainsi s'imprégner de l'histoire des Jeux Olympiques et de ses nombreuses disciplines ainsi que des valeurs sportives.

### Pour contacter l'école

Par téléphone au **02 40 31 91 03**  
(merci de laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées),  
ou par mail à l'adresse suivante :  
**ce.0441996f@ac-nantes.fr**



### Cérémonie d'ouverture des Olympiades de l'école

La première journée a commencé avec une belle cérémonie d'ouverture préparée et mise en oeuvre par les élèves de CM2 et leur enseignante. Les CM2 ont, pour l'occasion, créé leur propre flamme olympique qu'ils se sont transmis en symbole de paix devant l'école entière. Ils ont aussi chanté et dansé. Puis, ils ont lu un discours qu'ils avaient eux-mêmes rédigé, en voici une partie :

*"Le serment des Olympiades : ensemble, nous sommes solidaires et nous nous engageons pour un sport convivial. Nous le faisons pour l'honneur de nos équipes d'élèves dans le respect fondamental des Olympiades et pour rendre l'école Antoine de Saint-Exupéry meilleure grâce au sport. Cilius, Altius, Fortius".*

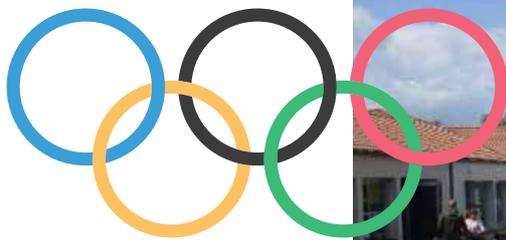
### Epreuves sportives

Tous les élèves de l'école ont participé à des rencontres sportives adaptées à leur âge. Pour cela, les élèves étaient répartis en trois grands groupes. Il s'agissait pour les plus jeunes de remobiliser de manière ludique les compétences motrices développées au cours des séances de motricité.

Pour les plus grands, l'objectif était d'expérimenter, dans la mesure du possible, les disciplines sportives présentes lors des Jeux Olympiques. Aussi, les plus jeunes ont pu à cette occasion participer au cross des maternelles et les plus grands au cross des élémentaires.



## ■ Cérémonie de clôture



Afin de clôturer ces deux journées, les élèves de l'école, l'équipe éducative et les parents présents se sont à nouveau réunis pour la remise des prix afin de féliciter tous les élèves pour leurs efforts.

Nous remercions tout particulièrement les parents de l'APE qui ont remis de belles coupes aux élèves et nous ont permis de terminer cette journée autour d'un délicieux goûter. Merci aussi aux autres parents qui ont accompagné les élèves pour l'occasion.



**FÊTE DE L'ÉCOLE**  
École Antoine de Saint-Exupéry

**22 juin 2024**

**14h30**  
spectacle des enfants

soirée karaoké  
enfants & adultes

repas convivial  
à partir de 20h  
sur réservation

**SALLE DE SPORT LA PLANCHE**



# Ecole privée Sainte Catherine



## ■ DÎNER CHAMPÊTRE

Nous revoilà pour notre kermesse 2024 et notre traditionnel dîner champêtre à prendre sur place uniquement.

Réservation avant le 27 juin 2024.

*Venez nombreux pour passer un moment festif.  
On compte sur vous !!!*

### Menu Adulte 15 € :

Rougail saucisse et son riz • Fromage - Salade • Dessert - Café

### Menu Enfant 6 € :

Wrap poulet • Chips • Jus de pomme ; Compote à boire • Sachet de bonbons

*Vous pouvez réserver vos tickets repas :*

*sur HELLOASSO :* <https://www.helloasso.com/associations/ogec-la-planche/evenements/diner-champetre-kermesse-7-juillet-2024>

*par téléphone* au 06 46 37 16 97 à partir du 1er Juin de 19h à 21h

## DINER CHAMPETRE KERMESSE

ECOLE SAINTE CATHERINE

**7 JUILLET 2024**



## FÊTE DU PRINTEMPS

**12 AVRIL 2024**

Le vendredi 12 avril, tous les élèves de l'école, (et le soleil !) se sont retrouvés autour d'un goûter offert par l'APEL. Ensuite, nous nous sommes dirigés vers l'église afin d'assister à la cérémonie de Pâques.

Enfin, nous sommes retournés à l'école pour un petit concert et nous avons terminé par la chanson de la Flamme Olympique. Le marché du printemps a ouvert avec tous les bricolages que nous avons confectionné en parrainage durant la semaine.



## ■ MUSIQUE À L'ÉCOLE

Chaque jeudi, la classe de CP-CE1 accueille Romuald (de Music'en Maine), pour une séance de découverte instrumentale, rythmique et de chant.

Les enfants échauffent d'abord leur voix avec des petits exercices, comme par exemple, les vagues de voyelles de l'alphabet. Puis, sur le thème des jeux olympiques, ils font un relai de souffle (et musical) sur "Il faut qu'on se bouge" des Enfantastiques.

Enfin, ils s'entraînent à chanter une chanson, mais pour l'instant, personne d'autre qu'eux ne savent laquelle !



► Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Sainte Catherine, vous pouvez contacter la cheffe d'établissement **Hélène LEDROIT** par téléphone au 06 70 27 98 94 ou par mail : [ec.planche.ste-catherine@ec44.fr](mailto:ec.planche.ste-catherine@ec44.fr)

## VIE ASSOCIATIVE

### CLUB LES GENETS D'OR



Un groupe de retraités de La Planche et de Vieillevigne a visité Belle Ile, sous un beau ciel nuageux.

Après la traversée de la mer, ils ont été pris en charge par des cars avec des chauffeurs locaux qui leur ont présenté les Aiguilles de coton, à la pointe des Poulains et les ont baladés sur les traces de Sarah Bernhardt, à l'Apothicaire avec ses impressionnantes falaises...

Au programme en juillet :  
la cinéscénie du Puy du Fou.

**Association Bouquet de cadres**

Encadrement  
Atelier enfants  
Marqueterie de paille  
Cartonnage  
Scrap

**Porte Ouverte 2024**

Samedi 15 juin  
de 10h à 19h  
& Dimanche 16 juin  
de 10h à 19h

Entrée gratuite & Tombola

Salle des Mémoires 44116 Vieillevigne

Pour tous renseignements complémentaires,  
n'hésitez pas à nous contacter : Marylène au 06.87.15.36.02.  
Cathy au 02.40.26.55.93. Sylvie au 06.85.49.93.85.

LES INNOMMABLES PRÉSENTENT

# IL Y EN A QUI DISENT...

CRÉATION 2022

**SPECTACLE CONTÉ - La MAUVILLONNIÈRE (La Planche)**

**Samedi 15 Juin 19h30**

Représentation suivie d'un apéro participatif

À quel rassemblement des histoires où les femmes fesaient bifurquer le destin, prendraient des chemins de traverse pour inventer leur identité propre ?

Ce spectacle est né de la rencontre de trois conteuses amies par le désir de donner chair et voix aux femmes de récits populaires.

**\*Réservation\***

les-innommables@protonmail.com  
06.50.41.66.58 (SMS)

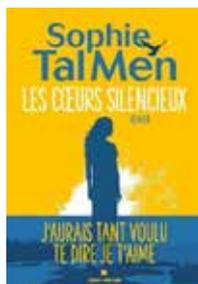
Que diriez-vous d'un voyage ?

Un voyage où votre corps est confortablement installé et votre esprit se laisse aller.  
Un voyage où vous rencontrerez Guizanne à la chevelure flamboyante, la Maguelon au rire cristallin, la vieille Anita aux mailles et un remède mais aussi Kalemeele, Amanok et Maru Me, celles qui défilent les conventions, bravent les traditions et déjouent les attentes.

Rencontrez avec joie et émotions les histoires de ces femmes irrévérencieuses au fil des mots, des gestes et des chants.

## ■ LES AMIS DU LIVRE

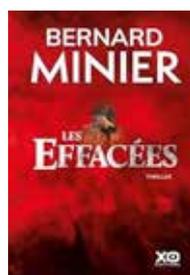
🕒 **Nous vous rappelons les horaires des permanences de la bibliothèque Les mercredis et samedis de 10h à 11h30. Les mercredis après-midi sur temps scolaire de 16h30 à 18h. Toujours des nouveautés à découvrir...**



### Dans le silence se jouent parfois les destins...

Ce n'est pas un hasard si Sarah a choisi le métier d'infirmière : elle passe son temps à s'occuper des autres, jusqu'à s'oublier soi-même. Quand son beau-père, Pedro, perd brutalement la parole à la suite d'un AVC, elle décide d'être sa voix et de partir à la recherche de ses proches, avec lesquels il s'est brouillé depuis de nombreuses années. Tomas, un de ses fils, ne voit pas d'un bon œil cette intrusion dans sa vie et ne lui réserve pas l'accueil escompté...

**Entre la Bretagne et Lisbonne**, un roman plein de grâce et de générosité qui célèbre le pouvoir des mots et les vertus indispensables de la réconciliation. Avec cette belle histoire de famille et d'amour, Sophie Tal Men nous invite à ne jamais taire nos sentiments et à laisser parler nos cœurs.



**Les Effacées** est le douzième roman de Bernard MINIER et marque le retour de Lucia Guerrero, enquêtrice de la "Guardia civil" DEUX TUEURS. DEUX MONDES UNE DOUBLE MENACE En Galice, un tueur kidnappe des femmes qui se lèvent tôt pour aller travailler. Des invisibles. Des effacées. À Madrid, un autre assassin s'en prend à des milliardaires et laisse sur les murs de leurs résidences ce message : "TUONS LES RICHES". Deux tueurs. Deux mondes. Et le spectre d'un embrasement général, d'une confrontation de classes inédite et explosive. Au printemps 2023, une douleur aiguë, malheureusement familière, resurgit dans la jambe de Matthieu Lartot. Vingt-six ans après qu'il a été traité pour un sarcome, une nouvelle forme de ce cancer très rare réapparaît, encore plus agressive. Cette fois, l'amputation est inévitable.



Devenu le **Monsieur Rugby de France Télévisions**, Matthieu décide de rendre publics sa maladie, son opération et l'objectif fou qu'il s'est fixé : être au rendez-vous de la Coupe du monde de rugby, qui s'ouvre deux mois plus tard. Il relève ce défi grâce à une détermination hors norme et à des rencontres qui ont transformé ce parcours du combattant en aventure humaine. À travers ce témoignage, Matthieu Lartot souhaite transmettre son énergie tenace à ceux qui, comme lui, affrontent la maladie.

# COURS D'ESSAI

Cours gratuits  
et illimités

DU 18  
AU  
22 JUN  
2024

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
19h-20h Barre à terre <small>Ado/Adulte</small>	9h45-10h30 Eveil <small>4-5 ans</small>	18h15-19h15 Technique Jazz <small>Niveau 1 PA/Ado/Adulte</small>	17h30-18h30 Jazz Enfant <small>8-9 ans</small>	9h15-10h15 Initiation <small>6-7 ans</small>
20h-21h Jazz Débutant <small>Ado/Adulte</small>	10h30-11h30 Initiation <small>6-7 ans</small>	19h15-20h Assouplissement <small>PA/Ado/Adulte</small>	18h30-19h45 Hip Hop Ado <small>13-15 ans</small>	10h15-11h30 Jazz PréAdo <small>10-12 ans</small>
	11h30-12h30 Hip Hop Enfant <small>8-9 ans</small>	20h-21h Hip Hop Deb/Inter <small>Ado/Adulte</small>	19h45-21h15 Jazz Avancé <small>Ado/Adulte</small>	11h30-12h30 Technique Jazz <small>Niveau 2 PA/Ado/Adulte</small>
	14h-15h15 Hip Hop PréAdo <small>10-12 ans</small>			
	15h15-16h45 Jazz Ado 1 <small>12-13 ans</small>			
	16h45-17h30 Eveil <small>4-5 ans</small>			
	17h30-19h Jazz Ado 2 <small>14-16 ans</small>			
	19h-20h30 Jazz Inter <small>Ado/Adulte</small>			

**Renseignements et inscriptions:**

Fan Danse 
 [fandanse44140@gmail.com](mailto:fandanse44140@gmail.com)

Mezzanine du Complexe sportif  
rue du stade - 44140 La Planche

## RANDONNÉE PÉDESTRE

- 02/06 ▶ Marche à Les Landes Génusson "rando des étangs"  
Circuits : 10 – 16 km
- ▶ Marche à La Boissière de Montaigu "marche Buxia"  
Circuits : 9 – 13 – 18 km
- ▶ Marche à St Gilles Croix de Vie "rando de la sardine"  
Circuits : 8 – 15 km
  
- 08/06 ▶ Marche gourmande semi nocturne  
à Beaufou "la boufolaise"
  
- 09/06 ▶ Marche à l'Oie "la randoyenne"
  
- 16/06 ▶ Marche à Guérande "la salicorne"  
Circuits : 10 – 15 – 20 – 30 km
- ▶ Marche à Pornic "rando de la côte de jade"  
Circuits : 12 – 18 – 22 km
- ▶ Marche à Montreverd – Mormaison  
Circuits : 7 – 14 – 19 km



Notre rando dinatoire aura lieu cette année le samedi 28 septembre. Pensez à vous inscrire.

Vous trouverez les informations sur le flyer ci-joint.

Marche du vendredi après-midi :

départ à 14h00 du parking salle Passerelle

Différents groupes de marche suivant l'allure de chacun

**PLANCH' RANDO**  
LA PLANCHE  
Dîner promenade\*  
de 9 km  
Samedi 28 Septembre 2024  
\* selon conditions sanitaires en vigueur  
GILETS FLUOS OBLIGATOIRES  
Apportez vos couverts, gobelets et vos lampes de poche  
Les animaux ne sont pas admis  
Tarif : Adulte : 12 € - Enfant (moins de 10 ans) : 6 €  
Départ entre 17 h 30 et 20 h salle la passerelle  
Inscriptions par courrier avant le 27 juillet 2024  
dans la limite des places disponibles. SOYEZ PRÉVOYANTS  
Pas d'inscription par téléphone  
Règlement à l'ordre : C.S.P. Planch'Rando à :  
Mme Valin Geneviève | Mme Jageneau Marie-Bénédicte  
15 rue des Sarmets - 44140 La Planche | 10 avenue des Acacias - 44140 La Planche  
Renseignements : 02 40 31 90 50  
REGLEMENT  
PLANCH'RANDO décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuite liés aux infractions qui pourraient être commises par les marcheurs. L'acceptation de la carte de route vaut déclaration de bonne santé et dégage PLANCH'RANDO de toute responsabilité. Pour les moins de 18 ans une autorisation parentale sera réclamée. Les moins de 15 ans devront être accompagnés d'un adulte.



## LA PLANCHE VIEILLEVIGNE BASKET

### ▶ PLANNING :

**Matinée découverte :** Tu souhaites jouer au basket, tu as 5 ans en 2024 ou plus, viens faire un essai...!!

Nous te proposons des séances découvertes : le samedi 15 juin 2024 dans le complexe sportif Henri Dupont, rue du Quarteron à Vieillevigine de 10h30 à 11h30.

### Nouvelles inscriptions :

Si tu as 5 ans et plus et que tu souhaites jouer au basket, tu pourras faire un essai à la rentrée, pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 06 70 29 94 92

## ■ BADMINTON

### Rencontre fin de saison Championnat Loisir !

Afin de fêter la fin de la saison de notre Championnat Loisir, la section Loisir du BCV organise une rencontre amicale avec tous les clubs participants (Aigrefeuille-sur-Maine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson) le jeudi 6 juin 2024 à partir de 19h00 au Complexe sportif Henri Dupont. Nous invitons les adhérents à venir échanger quelques volants afin de rencontrer d'autres adversaires et partager ensemble un bon moment.

### Finale Championnat UFOLEP !

Les finales Homme et Femme auront lieu le vendredi 7 juin 2024 à partir de 19h00 à Saint-Mars du Désert. Seule l'équipe Niveau 5 terminera première de sa poule cette année et est assurée de sa montée en Niveau 4.

Elle participera également à la finale ce soir-là, venez l'encourager pour décrocher la coupe !

### Saison prochaine !

Envie de reprendre le sport ?

De s'essayer au badminton ?

N'hésitez pas à passer nous voir lors de la "Fête des associations" le samedi 8 juin 2024 de 9h00 à 12h30, à Trianon !

### Assemblée générale et grillade de fin de saison !

Nous vous convions à notre assemblée générale et grillade de fin de saison, le vendredi 28 juin 2024 à partir de 19h00 à la salle du Lac (Site de



Trianon). Nous vous attendons nombreux pour clôturer dignement cette saison.

### Appel à candidature !

Après 10 ans au sein du bureau dont 7 ans de présidence, la présidente quitte le bureau en cette fin de saison. Nous sommes à la recherche de pépites pour renforcer l'association !

Vous ne savez pas quoi faire une soirée par mois ? Nous avons la solution petite réunion très sympathique entre membres du bureau + collation de fin de réunion !

Vous avez des talents cachés que vous n'avez pas encore pu exprimer ? Rien de tel qu'une petite organisation de tournoi pour les éveiller ! Vous avez compris...rien de bien embêtant, rien de bien insurmontable...chacun apporte ce qu'il peut, sans contrainte, sans obligation !

**Venez apporter votre touche personnelle, vos idées, vos compétences, mais avant tout votre bonne humeur !**  
**Qui veut tenter l'aventure ?**

## ■ JUDO

### ▶ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JLP (JUDO JUJITSU TAÏSO)

La saison 2023/2024 se termine bientôt...

Nous vous invitons à l'Assemblée générale du JLP **le mercredi 12 juin à 19h**

en la salle de La P'tite Pause à LA PLANCHE

Nous tenons à remercier les bonnes volontés pour leur soutien.

### ▶ GALA DE JUDO

Un gala aura lieu le dimanche 16 juin 2024 à partir de 9 h à la salle de sport de LA PLANCHE pour les jeunes judokas. Venez nombreux les encourager. Les futurs judokas peuvent venir voir les démonstrations, ils seront les bienvenus.

### ▶ INSCRIPTIONS 2024 - 2025

Les permanences d'inscription auront lieu :

- A la "Fête des associations" le samedi 8 Juin de 9 h à 12 h à la Salle TRIANON de VIEILLEVIGNE
- Au Gala le dimanche 16 juin de 9 h à 12 h à la salle de sport de LA PLANCHE

### ▶ Pour plus informations contactez :

csp.judo@gmail.com

Cédric au 06 52 44 63 85





**EB** | AGENCEMENT

Pour vos projets neufs & rénovation

Bertrand FALC'HUN

Plâtrier Plaquiste  
Staffeur

06-31-67-59-05  
contact@bfploaterie.fr



Erwan CARNETTE

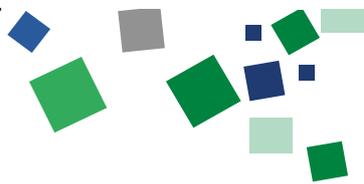
Menuisier Agenceur  
Charpentier

06-15-24-86-81  
menuiserie@erwan-carnette.fr

**Couverture - Zinguerie  
Plomberie - Chauffage - Sanitaire**

**SARL MOINE Frères**

5, rue des métiers  
Nonnaire - 44140 La Planche  
Tél. 02 40 31 83 01 - Port. 06 80 99 01 50



**Les Mutuelles  
Ligériennes**

**VIEILLEVIGNE**  
02 40 26 52 40

Complémentaire **Santé - Prévoyance**



**VINCENT**  
Nature Services  
Jardinier Paysagiste

Vincent FRANCHETEAU  
06 87 43 56 83

44140 LA PLANCHE  
vincentnatureservices@orange.fr  
www.vincentnatureservices.fr  
N° agrément : SAP 804 163 012

**NAMNET**

★ MICRO BRASSERIE ★  
TRADITIONNELLE GAULOISE

Ventes directes  
le vendredi de 15h à 19h  
et le samedi de 14h à 19h

**Brasserie LE PONCEAU**  
6 Les Rambaudières - 44140 LA PLANCHE  
www.namnet.beer  
facebook @namnetbeer  
06 87 33 66 81

**CF COIFFURE**  
Colorations végétales

Ouvert du lundi  
au samedi  
sauf le mercredi

8 ROUTE  
DE LA ROBERTIERE  
44140 LA PLANCHE  
Tél 02 40 31 95 55

**art et manière**

Peinture Décoration

David BROCHARD  
06 86 17 71 26  
2 chemin des prés  
44140 La Planche  
d\_brochard@orange.fr

decoration-nantes.com



e-mail: wattheure@orange.fr

[ELECTRICITE - POMPE A CHALEUR - PLOMBERIE]

**WATT HEURE**  
MILL HEURE

Etienne BOUCHAUD  
06 42 23 15 89

6 rue de Montaignu «L'Egrenière» 44140 LA PLANCHE



**BATARD**  
MACONNERIE RENOVATION COUVERTURE



Tél. : 02 40 31 91 46  
E-mail : batard.sarl@wanadoo.fr

**La Clérissière - 44140 La Planche**

**Artefactory**\*

\*petite fabrique d'univers

VOTRE PROJET DU CONSEIL À SA RÉALISATION  
Peintures - Enduits décoratifs - Patines  
Vente et pose de papiers peints  
Parquets flottants et collés - Moquettes - Sols PVC  
SUR RENDEZ-VOUS AU 06 70 10 49 89

www.artefactory.me



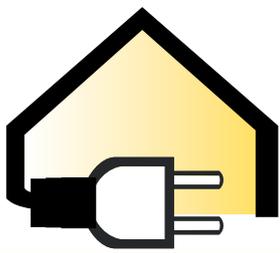
**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

7j/7 : 0 223 223 223

3 Place Saint-Thomas - 44116 VIEILLEVIGNE  
Tél. 02 40 26 55 57  
E-mail : odile.bonnet@groupama-loire-bretagne.fr

**ADMR**  
la référence du service à la personne

**Association Vieillevigne-La Planche**  
25 rue Beausoleil - 44116 Vieillevigne  
Tél. : 02 40 54 84 45 - Mail : paysdaigrefeuille@fed44.admr.org



Tél. : 02.40.31.92.93  
s-vaud@orange.fr

**STEPHANE  
VIAUD**

*L'électricité générale*

ZA le Petit Gast - 4 rue des Bâtisseurs  
44140 LA PLANCHE

**ETL Autos**

CARROSSERIE, MÉCANIQUE,  
VENTES DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS,  
PRÉPARATION ESTHÉTIQUE

8 rue de la paix  
44140 La Planche

Tel. : 02 40 31 92 80

www.etlautos.fr

Produits  
biologiques

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 9h à 11h30 et de 14h à 19h
- Mercredi : fermé
- Mardi - Jeudi - vendredi : 9h à 12h et de 14h à 19h
- Samedi : 9h à 13h



*Une véritable parenthèse de bien-être...*

4 bis Rte de La Robertière  
44140 LA PLANCHE  
02 28 01 83 37

S.a.r.l.

**Bauvineau**

**Charpente  
Menuiserie  
Aménagement  
de Combles  
ossature Bois**

Z.A. du Petit Gast  
41 rue de la Paix  
44140 LA PLANCHE  
Tél. 02 40 31 94 93  
bauvineau@orange.fr  
www.sarl-bauvineau.fr

ARTIPÔLE

**Au Petit Marché  
de L'OGNON**

**VENTE DE LEGUMES et de produits fermiers**



www.gaec-valleeognon.fr

Tél : 06 49 12 60 29



*Artisan Carreleur*

DAVY-REZEAU.FR

**E.I.R.L. DAVY REZEAU**

17 La Chalénie - 44140 LA PLANCHE

06 87 75 92 31 davy.rezeau@sfr.fr

Epargne,  
Crédits,  
Assurances,  
Téléphonie,  
Protection  
du domicile

**Votre agence de proximité**



**CRÉDIT MUTUEL  
VIEILLEVIGNE - LA PLANCHE**

3617400@creditmutuel.fr

02 51 88 67 64

**Crédit Mutuel**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest  
10 rue de Rieux CS 14003 44040 Nantes Cedex 01  
SIREN 870 800 299 RCS Nantes

**AIRIAU  
ÉLECTRICITÉ**

Courant fort - Courant faible - Panneaux photovoltaïques

**Électricité générale**

02 40 31 95 20

contact@airiau-electricite.fr

44140 LA PLANCHE

**Tanguy Guibert**  
MAÎTRE D'OEUVRE

**07 50 81 07 69**

contact@tanguy-guibert.com

**La Goillandière**

**44140 LA PLANCHE**



**INDUSTRIEL | TERTIAIRE | BATIMENT**  
Chauffage - Alarme - VMC  
Relamping - Automatisation - Antenne

**Yoan RICHARD**

**06 87 27 20 01**

yoanrichard@yrelec.fr

www.yrelec.fr

44140 LA PLANCHE

**Taxis  
Ambulances  
MARTIN**

**02 40 26 51 85**

ambumartin@club-internet.fr



**ZA Beausoleil - 44116 VIEILLEVIGNE**

*Praticienne en Programmation Neurolinguistique (PNL)  
Thérapeute Systémique Familiale & Individuelle*



Confiance et Estime de Soi  
Développement Personnel  
Communication et Relations  
Équilibre et Harmonie Familiale  
Troubles du Sommeil et de l'Alimentation  
Gestion des Émotions et du Stress  
Traumatismes (Séparation-Deuil)  
Addictions et Phobies

Lucie Cormier-Leau

07 81 71 51 55

3 La Croix du Perron, 44140 LA PLANCHE

**TAXI**

24h/24 - 7j/7

## Taxi de LA PLANCHE

Laurent à votre service

**02 40 31 90 96 - 06 69 66 90 96**

2b, rue de Nantes - 44140 La Planche

Transports assis toutes destinations :  
gare, aéroport, hôpitaux, cliniques, transport de colis...

**Conventionné Sécurité Sociale**



## CUISINE / SALLE DE BAIN

FAVREAU STEPHANE

06.60.56.36.34

AGENCEMENT MENUISERIE

favreaustephane@bbox.fr

4 rue du chaudry 44140 la planche



Association gérant un EHPAD, un SSIAD,  
un SAAD, un Village Retraite et un service de Portage de Repas

22 rue de la Paix  
44140 LA PLANCHE

tél : 02 40 31 96 16  
fax : 02 40 31 95 99

Mail : [accueil@fde44.fr](mailto:accueil@fde44.fr) Web : <https://www.residence-fleursdeschamps.fr>



# MFP

## PAYSAGE

CRÉATION PAYSAGÈRE • PRÉPARATION ENROBÉ

Mikaël Favreau - 06 32 26 47 89 - [mikael.favreau44@gmail.com](mailto:mikael.favreau44@gmail.com)  
26, avenue des acacias 44140 La Planche

# LA CHAILLE'PENTE

COSSATURE BOIS - TERRASSE  
CHARPENTE TRADITIONNELLE  
& DÉCORATIVE

Alex Chaillou - 06 80 95 15 43 - [contact@lachaillepente.fr](mailto:contact@lachaillepente.fr)

# L PLANCHE AUTOMOBILES

SAS Cougnaud Vincent

Station de lavage  
24h/24

Entretien, réparation toutes marques  
Vente de véhicules neufs & d'occasions

ZA Le Petit Gast  
44140 LA PLANCHE  
Tél. 02 40 31 93 64  
Port. : 06 05 86 76 93  
[laplancheauto@orange.fr](mailto:laplancheauto@orange.fr)

Entreprise Quéveau  
06 70 25 24 87

Bernard Quéveau

Rénovation Intérieur et extérieur  
Maçonnerie, Plâtrerie, Carrelage...

[bernard.queveau@gmail.com](mailto:bernard.queveau@gmail.com)

Geneviève JAUMOILLÉ BONNET  
Educatrice spécialisée - Hypnotérapeute

Vivre sans tabac, Maigrir,  
Gérer son stress, ses émotions  
(peur, chagrin, deuil, séparation...),  
Acquérir une meilleure estime de soi,  
Développer sa motivation, mieux communiquer, ...

500, route de Clisson 44120 Vertou  
Tél : 06 98 76 24 06 (répondeur) - [www.hypnoseetsystemie.fr](http://www.hypnoseetsystemie.fr)

## Micro-crèche Câlines Doudou Micro-crèche La Planche

1 Place de la Vallée  
44140 LA PLANCHE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

02.40.47.42.17 - [www.creches-calinsdoudou.com](http://www.creches-calinsdoudou.com) - [calinsdoudoulaplanche@gmail.com](mailto:calinsdoudoulaplanche@gmail.com)

Si vous aussi, vous désirez faire paraître votre  
publicité dans le magazine municipal,  
n'hésitez pas à joindre Sylvain Moulet de  
l'IMPRIMERIE 2000 à Vieilleville  
au 02 40 26 54 64 ou 06 60 32 87 85.